

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 11 JANVIER 2010

L'Assemblée Communale s'est réunie le 11 janvier 2010 à 17 heures sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 2), Mme Jacqueline PANIER, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 2), M. Christophe LIME, Mme Nicole WEINMAN, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Françoise PRESSE, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine BULTOT (à compter de la question n° 2), M. Jacques MARIOT, Mme Danièle POISSENOT (jusqu'à la question n° 18), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 2), Mme Joëlle SCHIRRER, M. Abdel GHEZALI, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'à la question n° 19), M. Jean-François GIRARD, M. Jean-Claude ROY, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Jacques DEMONET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 2), Mme Solange JOLY, Mme Corinne TISSIER, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Catherine THIEBAUT, M. Eric ALAUZET, Mme Sylvie WANLIN, Mme Nozhat MOUNTASSIR, M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Mme Sylvie JEANNIN, M. Frank MONNEUR, M. Nicolas BODIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Carine MICHEL, M. Nicolas GUILLEMET, Mlle Béatrice RONZI, M. Jean ROSSELOT, Mme Martine JEANNIN, Mme Catherine GELIN, M. Pascal BONNET, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, M. Michel OMOURI, M. Edouard SASSARD, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 2).

Secrétaire : M. Nicolas BODIN.

Absents : Mme Françoise FELLMANN, M. Michel LOYAT (pour la question n° 1), M. Patrick BONTEMPS (pour la question n° 1), Mme Martine BULTOT (pour la question n° 1), Mme Danièle POISSENOT (à compter de la question n° 19), M. Benoît CYPRIANI (pour la question n° 1), Mme Valérie HINCELIN (à compter de la question n° 20), M. Didier GENDRAUD, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 3), Mme Annie MENETRIER, M. Cyril DEVESA, Mlle Hayatte AKODAD, Mme Françoise BRANGET, M. Philippe GONON (à compter de la question n° 3).

Procurations de vote : Mme Françoise FELLMANN à M. Patrick BONTEMPS, M. Michel LOYAT à Mme Danièle POISSENOT (pour la question n° 1), M. Patrick BONTEMPS à M. Yves-Michel DAHOUI (pour la question n° 1), Mme Danièle POISSENOT à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question 19), M. Benoît CYPRIANI à Mme Valérie HINCELIN (pour la question n° 1), Mme Valérie HINCELIN à M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 20), M. Didier GENDRAUD à M. Frank MONNEUR, M. Frédéric ALLEMANN à M. Jean-François GIRARD (à compter de la question n° 3), Mme Annie MENETRIER à M. Christophe LIME, M. Cyril DEVESA à Mme Corinne TISSIER, Mlle Hayatte AKODAD à M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, Mme Françoise BRANGET à M. Jean ROSSELOT, M. Philippe GONON à Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 3).

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, M. le Maire a présenté ses vœux à l'Assemblée Communale.

Il a ensuite rendu hommage à M. Philippe SEGUIN décédé brutalement le 8 janvier dernier. L'Assemblée Communale a observé une minute de silence.

De plus, il a remercié les Directions Voirie, Espaces Verts et Parc Auto pour les actions de déneigement menées du 8 au 10 janvier.

Enfin, il a salué M. Gérard DORNIER qui assistait à son dernier Conseil Municipal et a rendu hommage à l'ensemble de sa carrière effectuée à la Ville au sein des Services Techniques.

M. BODIN a été désigné comme secrétaire de séance.

* * * * *

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

CONSEIL MUNICIPAL

- 1. Exercice 2009** - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de donner acte de ce bilan à M. le Maire.

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

- 2. Orientations budgétaires 2010** - Actualisation du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)

En introduction, M. LE MAIRE a rappelé le contexte de la préparation budgétaire 2010 marqué par l'incertitude qui pèse sur les finances locales : une réforme de la taxe professionnelle déconnectée de la réforme territoriale, une réduction persistante des moyens consacrés aux collectivités auxquelles on demande de faire toujours plus, une absence complète de lisibilité sur l'évolution des ressources.

Il a souligné que le budget 2010 s'inscrira dans le prolongement du plan municipal de 2009 pour relever les défis de la crise.

Il reposera sur trois axes :

- favoriser la création de richesses et d'emplois
- favoriser la cohésion sociale en luttant contre l'exclusion et en consolidant le lien social
- favoriser un développement respectueux dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial et de l'Agenda 21.

Il a énoncé ensuite les priorités et les choix de gestion pour 2010 :

- maintien d'un effort exceptionnel en faveur des programmes d'investissement et des opérations d'équipement (TCSP, accueil de la LGV sur Viotte, Cité des Arts, SMAC, Prés de Vaux...)

- renforcement de l'accompagnement des personnes en difficulté et des politiques menées par le CCAS (hausse de la subvention de la Ville au CCAS)

- attention particulière portée à la question du pouvoir d'achat (les tarifs municipaux n'augmenteront en moyenne que de 1 %, modération fiscale)

- confirmation de l'attachement de la Ville au service public.

Il a souligné que la construction du BP 2010 s'inscrit dans le cadrage financier pluriannuel établi en début de mandat. Dans ces conditions, plusieurs points sont à souligner :

- un budget principal qui devrait évoluer près de l'inflation

- maîtrise des dépenses de fonctionnement

- progression des dépenses d'équipement avec un recours à l'emprunt en hausse limitée

- choix fiscal fort : la hausse de la TH sera comprise entre 0 % et 1 % pour la part communale.

Enfin le PPI actualisé a été présenté pour information au Conseil Municipal.

Un large débat a suivi cette présentation auquel ont participé M. LE MAIRE, M. GONON, M. ROSSELOT, M. LIME, M. SASSARD, M. BONNET, M. ALAUZET, M. BODIN, M. OMOURI, Mme SCHOELLER, Mme SCHIRRER, Mme M. JEANNIN, M. DAHOUI, M. MONNEUR et Mme PEQUIGNOT.

3. Grand Besançon - Charges transférées en 2009 - Ajustement de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les modalités et résultats du calcul du transfert de charges adoptés par la Commission locale d'évaluation des charges et le Conseil Communautaire le 21 décembre dernier

- d'adopter les montants de reversement aux communes de l'attribution de compensation de la taxe professionnelle pour l'année 2009.

- de prendre connaissance du montant prévisionnel de l'ACTP à percevoir au titre de l'année 2009, qui, compte tenu des transferts effectués, est fixé à 16 015 923,52 €.

M. LE MAIRE n'a pas pris part au vote.

4. Exercice 2009 - Décision modificative n° 4

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre du Groupe UMP et Apparentés), le Conseil Municipal a décidé d'adopter la décision modificative n° 4 de l'exercice 2009, par chapitre et par nature, qui ne comporte que des opérations d'ordre à hauteur de 2 873 114 € tous budgets confondus, à l'exception de 1 533 € relatifs à une régularisation de provision.

5. Exercice 2010 - Ouvertures de crédits d'investissement

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre du Groupe UMP et Apparentés), le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir du Budget Primitif 2010 divers crédits d'investissement indispensables à la poursuite d'opérations en cours dont le financement est inscrit au projet de budget 2010.

6. Exercice 2010 - Décision d'octroi et de versement de subventions et de participations

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre du Groupe UMP et Apparentés), le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer et de verser, après réception de la délibération exécutoire, les subventions et participations suivantes qui représentent un montant global de 6 335 902,45 €,
- d'inscrire par anticipation au Budget Principal les crédits nécessaires,
- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions et avenants s'y rapportant.

7. Homologation des tarifs 2010 du Camping de la Plage

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'homologation des nouveaux tarifs suivants, applicables du 1^{er} avril au 30 septembre 2010, le camping étant fermé du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009.

La taxe de séjour, dont le montant est fixé par la commune de Chalezeule, est ajoutée à la redevance journalière (0,25 € en 2009).

Redevances principales par jour	Juillet- Août		Evolut.	Basse saison		Evolut.
	2009	2010		2009	2010	
Emplacement camping (comprend une voiture + caravane ou tente ou camping car)	5,55 €	5,80 €	+ 5 %	5,00 €	5,25 €	+ 5 %
Emplacement double essieux	24,00 €	35,00 €	+ 46 %	24,00 €	35,00 €	+ 46 %
Campeur de 13 ans ou plus	4,05 €	4,25 €	+ 5 %	3,75 €	3,95 €	+ 5 %
Campeur de moins de 13 ans	2,00 €	2,10 €	+ 5 %	1,85 €	1,95 €	+ 5 %
Prestation supplémentaire par jour						
Branchement électrique 6 ampères	3,60 €	3,60 €	-	3,60 €	3,60 €	-
Voiture supplémentaire (après accord du régisseur)	2,00 €	2,10 €	+ 5 %	2,00 €	2,10 €	+ 5 %
Visiteur (1)	2,10 €	2,20 €	+ 5 %	2,10 €	2,20 €	+ 5 %
Supplément animal (chien)	1,00 €	1,05 €	+ 5 %	1,00 €	1,05 €	+ 5 %
Stop accueil Camping-car : 1 nuit seulement hors électricité	10,50 €	10,50 €	-	10,50 €	10,50 €	-
Garage mort	5,55 €	5,80 €	+ 5 %	5,00 €	5,25 €	+ 5 %

(1) les campeurs peuvent recevoir des visiteurs à l'accueil. Si ceux-ci sont admis à pénétrer dans le terrain de camping, le campeur qui les reçoit est tenu d'acquitter une redevance, dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et/ou installations du terrain de camping.

ACCUEIL GROUPES

Les terrains Camp'in France consentent une **réduction aux groupes** organisant des rassemblements de clubs et rallyes :

- une réduction de **50 %** sur les redevances principales (emplacements et personnes) est consentie exclusivement aux **Clubs et associations organisateurs membres de la FFCC⁽¹⁾**. Minimum : **10 équipages**. Un seul équipage organisateur arrivant la veille du rassemblement, peut bénéficier de la même promotion. Une seule facture globale sera éditée.
- une réduction de **30 %** sur les redevances principales (emplacements et personnes) est consentie aux autres groupes. Minimum **20 équipages**, une seule facture globale étant éditée.

FORFAITS MENSUELS

Le bénéficiaire doit être membre de la FFCC.

	AVRIL MAI JUIN SEPTEMBRE	JUILLET AOUT
Emplacement 2 personnes (hors taxe de séjour et électricité)	330 € (+ 4,60 %)	370 € (+ 5,5 %)
Personne supplémentaire à partir de 13 ans	85 € (+ 6 %)	105 € (+ 5 %)
Personne supplémentaire moins de 13 ans	42 € (+ 5 %)	52 € (+ 4 %)

OFFRES SPECIALES ADHERENTS FFCC :

La FFCC propose à ses adhérents* une carte de fidélité donnant droit à des réductions «1 nuit offerte pour 5 nuits payées», offre valable sur l'ensemble de ses terrains (hors Electricité et Taxe de Séjour).

*Membres de la FEDERATION FRANCAISE DE CAMPING ET DE CARAVANING porteurs de la vignette FFCC au millésime de l'année en cours (Cartes en vente au bureau : 30 € cartes familiales ; 20,50 € cartes individuelles).

OFFRE SPECIALE PORTEURS CARTE CAMPING INTERNATIONALE

Une réduction de 10 % sur les redevances principales ci-dessus est consentie aux campeurs de nationalité étrangère porteurs de la CARTE CAMPING INTERNATIONALE.

Tarifs de location de bungalows toilés à la semaine - saison 2010

Période	1 ^{er} avril -12 juin et 29 août- 30 sept.	12 juin - 3 juillet et 21 au 28 août	3 au 24 juillet	25 juillet au 21 août
Bungalows toilés 4 places Tarif à la semaine	205 € (+ 5 %)	285 € (+ 5,5 %)	370 € (+ 5,5 %)	400 € (+ 5 %)
Tarifs à la nuit (2 nuits minimum)	30 € (idem 2009)	40 € (idem 2009)	60 € (idem 2009)	NON

PROMOTION :

4^{ème} semaine gratuite (la moins chère, pour 4 semaines consécutives) (hors juillet-août)

PROMOTION : spécial couple : 160 € / semaine, avant le 12 juin (non cumulable)

- Ces tarifs incluent les consommations d'eau et d'électricité, mais pas les taxes de séjour.
 - les éventuelles personnes supplémentaires (avec accord préalable du régisseur) seront facturées au tarif camping.
 - les couvertures et oreillers sont fournis dans les bungalows.
- Ne sont pas fournis les draps et taies d'oreillers, ni les serviettes.

PAIEMENT DES LOCATIONS - CAUTIONS :

RESERVATION : acompte de **30 %** du montant de la location + **10 €** de frais de réservation.

Le **solde** de la location est à **régler à l'arrivée**.

CAUTIONS : 160 € pour la location et 40 € pour la propreté des lieux, cautions rendues lors du départ, après vérification de l'état des lieux.

RESSOURCES HUMAINES

8. Contrat Urbain de Cohésion Sociale - Emploi de chargé de mission (renouvellement)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de confirmer l'emploi de chargé de mission Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour une durée d'un an jusqu'au 31 décembre 2010.

9. Assurances - Mutualisation de gestion entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la mutualisation de la gestion des Assurances de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale.

RELATIONS INTERNATIONALES - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

10. Coopération au Burkina Faso - Contrat triennal 2010-2012

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de valider les orientations du programme de coopération au Burkina Faso et leur inscription dans le cadre du contrat triennal 2010-2012 selon les modalités définies dans le présent rapport,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes ou conventions nécessaires à la bonne exécution de ce programme et notamment :
 - la convention entre l'ensemble des collectivités franc-comtoises et le Cercoop Franche-Comté officialisant le principe de la mutualisation et précisant les engagements et la place de chaque acteur (compétences, financements...),
 - la convention Ville de Besançon-Ville de Neuchâtel-Commune de Douroula officialisant le principe d'une reconduction de la collaboration entre les trois collectivités dans le cadre du contrat triennal 2010-2012,
 - les conventions avec les opérateurs burkinabè chargés de la conduite des actions sur le terrain.

CULTURE

11. Exposition «Charles Fourier, l'écart absolu» - Mécénat et encaissement de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le projet d'exposition «Charles Fourier, l'écart absolu» dont le coût s'élève à 240 000 €,
- d'autoriser M. le Maire à encaisser le soutien financier du Club des Mécènes pour un montant de 25 000 € ainsi que tout autre financement à intervenir,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la ou les conventions à intervenir dans ce cadre.

VIE DES QUARTIERS

12. Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse et Inter'âges - Gestion et organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse - Avenant programmatif 2010 avec les Francas du Doubs - Participation financière de la Ville et tarification des accueils de loisirs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de confirmer une participation de la Ville pour l'année 2010 (sous réserve des ajustements de fin d'année) d'un montant de 431 930 € à l'association «Les Francas du Doubs», et de décider en conséquence du versement d'un premier acompte d'un montant de 86 390 €, étant précisé que la participation de la Ville au titre du Contrat Enfance et Jeunesse, la subvention complémentaire pour les accueils de loisirs et la dégressivité CAF prise en charge par la Ville feront l'objet d'une délibération ultérieure.

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant programmatif annuel pour 2010 avec l'association «Les Francas du Doubs».

- d'adopter les tarifs journaliers proposés, à appliquer dans les accueils de loisirs et jeunes ainsi que la ludothèque des Francas du Doubs pour l'année 2010.

TARIFS 2010 (Réf. Avis d'imposition 2008) applicables du 01/01/2010 au 31/12/2010

Tarifs CENTRES DE LOISIRS

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7	Hors Agglo.
	> 213 €	214 € 310 €	311 € 425 €	426 € 541 €	542 € 640 €	641 € 755 €	> 756 €	
ETE AVEC REPAS								
Allocataire avec BV	2,70	3,12	3,74	4,31	5,15	6,86	8,69	11,29
Allocataire sans BV	6,66	7,08	7,65	8,32	9,26	10,09	10,98	13,94
Non allocataire	9,10	9,52	9,45	10,77	11,39	12,07	12,95	18,78
ANNEE AVEC REPAS								
Allocataire avec BV	3,01	3,54	4,16	4,78	5,67	6,86	8,79	11,71
Allocataire sans BV	6,76	7,28	7,91	8,48	9,47	10,35	11,34	14,41
Non allocataire	9,21	9,63	12,12	10,98	11,60	12,33	13,26	19,20
TOUTE PERIODE SANS REPAS								
Allocataire avec BV	1,56	1,88	2,28	2,65	3,07	3,54	4,11	7,65
Allocataire sans BV	5,00	5,30	5,72	6,09	6,51	7,08	7,85	10,98
Non allocataire	7,38	7,70	8,01	8,43	8,89	9,36	10,04	15,61
DEM-JOURNEE								
Allocataire avec BV	1,09	1,31	1,56	1,88	2,18	2,50	2,87	5,30
Allocataire sans BV	3,49	3,74	4,01	4,26	4,58	4,95	5,52	7,70
Non allocataire	5,15	5,41	5,67	5,93	6,24	6,56	7,03	10,92

TARIFS LUDOTHEQUE

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7	Hors Agglo.
	> 213 €	214 € 310 €	311 € 425 €	426 € 541 €	542 € 640 €	641 € 755 €	> 756 €	
DJ : PV/GV/Mercredi/Samedi								
Allocataire avec BV	0,54	0,64	0,77	0,93	1,11	1,34	1,60	1,93
Allocataire sans BV	1,79	1,90	2,02	2,17	2,36	2,58	2,85	3,17
Non allocataire	3,16	3,26	3,40	3,55	3,43	3,96	4,22	4,55

M. GHEZALI, Mlle RONZI, Mme MICHEL et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

13. Vie des Quartiers - Service Démocratie Participative - Modification de la charte et du règlement intérieur du Conseil de Sages

A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions Groupe UMP et Apparentés et Groupe MODEM) le Conseil Municipal a décidé d'approuver la charte du Conseil des Sages et le règlement intérieur modifiés pour permettre une meilleure lisibilité de ces documents.

14. Vie Des Quartiers - Service Vie Associative - Coordination Jeunesse&Inter'ages - Relations Ville de Besançon/Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté : Bilan de la convention Ville-CRIJ 2007-2009 - Présentation du Projet Associatif du CRIJ et signature de la convention d'objectifs de moyens et de partenariat Ville-CRIJ 2010-2012 - Versement d'un premier acompte

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la nouvelle convention d'objectifs, de moyens et de partenariat 2010-2012 avec l'association «Centre Régional d'Information Jeunesse de Franche-Comté»,

- le versement d'un acompte sur la subvention 2010 d'un montant égal à 3/12° de la subvention 2009 soit 10 750 €.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI et Mlle RONZI n'ont pas pris part au vote.

HYGIENE-SANTE

15. Société SITA Centre Est - Augmentation de la capacité de stockage de déchets inertes - Information du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris acte de l'augmentation de la capacité de stockage de déchets inertes qui passera de 500 tonnes à 1 500 tonnes.

VOIRIE

16. Mise en oeuvre d'AUTOCITÉ, service d'autopartage à Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de l'adhésion de la Ville à la SCIC conformément à ses statuts,

- de la participation financière de la Ville de Besançon au capital social de la SCIC pour un montant de 10 000 €,

- du versement d'une subvention annuelle d'équilibre de 15 000 € à compter de janvier 2010 pour une durée de 3 ans (janvier 2010, janvier 2011, janvier 2012),

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer tous actes afférents à ce projet.

PATRIMOINE COMMUNAL - TRAVAUX

17. Réaménagement du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Abandon de l'opération initiale et résiliation du marché de maîtrise d'œuvre

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre du Groupe UMP et Apparentés), le Conseil Municipal a décidé :

- de valider l'abandon du projet initial de réaménagement du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie arrêté par délibération du 22 juin 2006,

- d'autoriser M. le Maire à résilier le marché n° 2006.53 et à verser une somme de 4 661,98 € au titre de l'indemnisation au Cabinet d'Architecture A. SCARANELLO.

18. Réaménagement du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie - Lancement du nouveau projet de réaménagement

A la majorité des suffrages exprimés (8 contre du Groupe UMP et Apparentés et 2 abstentions du Groupe MODEM), le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le principe de réaménagement global du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie,

- d'approuver l'estimation prévisionnelle de l'opération qui s'élève à 7 000 000 € dont 4 287 145 € HT consacrés aux travaux,

- d'autoriser M. le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif au réaménagement du Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie

- de valider la composition suivante du jury chargé de proposer un classement des candidats :

- M. le Maire, Président
- Mme Catherine THIEBAUT, titulaire
- M. Jean-François GIRARD, titulaire
- M. Benoît CYPRIANI, titulaire
- M. Yves-Michel DAHOUI, titulaire
- Mme Françoise FELLMANN, titulaire
- M. Pascal BONNET, titulaire
- Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, suppléante
- M. Frank MONNEUR, suppléant
- Mme Carine MICHEL, suppléante
- M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, suppléant
- M. Christophe LIME, suppléant
- Mme Martine JEANNIN, suppléante.

- d'approuver le montant d'indemnisation des architectes jurés qui s'élève à 215 € HT par demi-journée ainsi que le remboursement des frais kilométriques selon le barème fiscal en vigueur

- d'autoriser M. le Maire à solliciter l'Etat, la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs ou tout autre partenaire susceptible de soutenir cette opération.

URBANISME

19. Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Centre Ancien - Bilan de la concertation préalable

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de prendre acte du bilan de la concertation relatif au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Centre Ancien.

20. Secteur Sauvegardé du Centre Ancien - Avis sur le Projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'émettre un avis favorable sur le Projet de Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Centre Ancien.

21. ZAC de Planoise - Pré bilan de clôture au 31 octobre 2009

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver le pré-bilan de clôture de la concession «ZAC de Planoise» établi au 31 octobre 2009 qui se décompose comme suit :

○ en charges pour un total de	43 152 691,26 € HT :
▪ acquisitions, études et travaux pour	37 000 949,32 € TTC
▪ autres frais (fonds de concours, frais financiers, frais sur vente...) pour	8 422 083,15 € TTC
▪ rémunération du concessionnaire pour	2 949 751,22 €
▪ TVA déductible pour	- 5 220 092,43 €
○ en produits pour un total de	43 180 515,72 € HT :
▪ cessions pour	25 921 928,92 € TTC
▪ participations du concédant	22 603 839,34 €
▪ produits divers et fonds de concours reçus	865 990,86 €
▪ TVA collectée	- 6 211 243,40 €

- de constater un solde financier prévisionnel positif de 27 824,46 €, qui sera réajusté à l'occasion du bilan définitif qui sera présenté à la Ville après les derniers mouvements financiers. Cet excédent sera reversé par la sedD à la Ville dans le mois qui suit la réception du titre de recette,

- d'affecter cet excédent au budget principal,

- de prendre acte que l'opération dispose à ce jour d'une réserve de SHON non consommée :

. pour les logements de	8 075 m ²
. pour les activités, bureaux, commerce de	4 065 m ²

- d'autoriser M. le Maire à procéder à toute démarche utile en vue de la clôture de la concession «ZAC de Planoise»,

- d'autoriser M. le Maire à procéder à l'acquisition à titre gratuit du foncier restant à commercialiser.

Ce dernier d'une surface totale de 6 303 m² est constitué des parcelles suivantes :

EP 387 d'une surface de 146 m²

EP 388 d'une surface de 4 715 m²

EP 389 d'une surface de 1 442 m²

dont la valeur marchande suivant l'importance et la nature du programme peut être estimée entre 220 000 € et 375 000 €. Cette hypothèse repose sur la consommation d'une SHON de 3 000 m² soit un COS d'environ de 0,50 ou un équivalent de 40 logements environ.

- de donner quitus à l'aménageur (sedD) pour l'ensemble de ses missions au titre du traité de concession et de ses avenants.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

22. Cité des Arts et de la Culture - Réalisation des aménagements extérieurs - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de valider le plan de financement prévisionnel présenté, pour les dépenses à la charge de la Ville de Besançon, pour un montant de 3 179 749 €,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Franche-Comté, le Département du Doubs et de tout autre partenaire susceptible de financer cette opération et à signer les éventuelles conventions à intervenir avec les partenaires pour leur participation financière.

23. RHI BACCHUS - Réalisation d'un programme de construction au 85 rue Battant - Cession à la SAIEMB L et participation de la Ville

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé ;

- d'approuver la cession à la SAIEMB L de la parcelle AZ 198 au prix de 48 750 € HT,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir,

- d'accorder à la SAIEMB L une participation d'un montant de 43 294 €, somme qui sera confirmée au vu du bilan définitif de l'opération.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

24. Acquisition de parcelles à Mme Blurette BOURGOIN, Chemin du Fort de Planoise

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'acquisition de 4 parcelles sises chemin du Fort de Planoise à Mme BOURGOIN pour un montant de 10 000 €,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

25. Site industriel des Prés de Vaux - Acquisition de l'ensemble immobilier SUPERIOR - Prorogation de la durée de portage par la SAIEMGB IE

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le principe de la prorogation du portage foncier par la SAIEMGB IE de l'ensemble immobilier SUPERIOR jusqu'au 31 décembre 2013,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

M. LE MAIRE, M. LOYAT et M. MARIOT n'ont pas pris part au vote.

26. Echange de terrains Chemin de la Naitoure

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur l'échange de terrains sans soulte avec les consorts DEMASSUE,

- d'annuler la délibération du 22 juin 2006 qui prévoyait une simple vente par la commune de la parcelle NS n° 379,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

27. ZAC «Les Hauts du Chazal» - Cession de terrains à la sedD

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la cession de terrains par la Ville de Besançon à la sedD sur la ZAC des Hauts du Chazal au prix de 39 086,79 €,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

M. LE MAIRE et M. LOYAT n'ont pas pris part au vote.

28. Chemin du Fort de Rosemont - Cession d'un délaissé à M. et Mme Florent COULON

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur la cession d'un délaissé à M. et Mme COULON, chemin du Fort de Rosemont, au prix de 1 575 €,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte à intervenir.

SUBVENTIONS : ATTRIBUTION, ENCAISSEMENTS

29. Equipements solaires thermiques - Subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes pour l'installation d'équipements solaires thermiques :

- | | |
|-------------------------------|-------|
| - M. FERREIRA DA SILVA Michel | 300 € |
| - Mme SIXDENIER Marie-Claude | 300 € |

30. Association Les Amis du Cylindre - Convention de partenariat 2010 - Subvention de fonctionnement

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver l'attribution d'une subvention pour 2010 à l'Association Les Amis du Cylindre,
- de verser une première tranche de subvention, d'un montant de 82 500 €,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à la Culture et au Patrimoine à signer la convention à intervenir pour l'année 2010 avec l'Association Les Amis du Cylindre.

31. Théâtre musical de Besançon, Théâtre de l'Espace, Scène nationale - Nouveau Théâtre - Centre Dramatique National de Besançon et de Franche-Comté - Subventions de fonctionnement et d'équipement pour l'année 2010

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer les subventions d'équipements suivantes pour un montant global de 80 000 € et de fonctionnement au titre de l'exercice 2010 :
 - 1 530 792 € et 40 000 € la Régie Autonome Personnalisée du Théâtre Ledoux,
 - 759 771 € et 20 000 € à l'Association Espace Besançon Planoise,
 - 441 532 € et 20 000 € à la SARL AIRELLE,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toute convention à intervenir dans ce cadre.

M. DAHOUI, M. MONNEUR, Mme JOLY et M. OMOURI n'ont pas pris part au vote.

32. Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté - Subvention de fonctionnement et convention de partenariat 2010

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver les dispositions suivantes matérialisant les conditions de participation de la Ville,
 - le versement d'une subvention globale de 221 760 € qui sera versée en deux fois à l'Association.
 - un premier versement, au 1^{er} février, équivalent à la moitié de la subvention de fonctionnement, soit 99 880 €
 - un deuxième versement, au 15 mai, équivalent à la deuxième moitié de la subvention de fonctionnement, augmentée de la subvention spécifique de 22 000 € pour l'organisation du concert inaugural, soit 121 880 €.
 - le soutien de la Ville en matière de prestations logistiques (mise à disposition des lieux et matériel technique, moyens en communication, décoration florale).
- d'approuver le versement de la subvention globale de 221 760 € à l'Association Festival International de Musique,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à la Culture et au Patrimoine à signer la convention.

M. DAHOUI et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

33. Education - Attribution de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer :

- une subvention de 1 094,45 € à l'Ecole élémentaire Jean Macé pour un projet basé sur la pratique de la musique (495 €) et pour participer à l'opération nationale «école et cinéma» (599,45 €),

- une subvention de 1 584 € à l'Ecole élémentaire Champagne pour un séjour AROEVEN à Rochejean du 11 au 14 janvier 2010 (44 élèves de CE2),

- une subvention de 400 € à l'Ecole élémentaire Champagne pour organiser une sortie de ski (2 classes de CE2),

- une subvention de 600 € à l'Ecole Dürer (3 classes : 2 de CM1 et 1 de CM2).

34. Plan municipal pour l'égalité des chances et la prévention des discriminations - Bilan d'étape - Demande de subvention au Fonds Social Européen (FSE)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de prendre acte du bilan d'étape du plan municipal pour l'égalité des chances et la prévention des discriminations,

- d'approuver le plan de financement prévisionnel s'élevant à 116 136 € pour la seconde phase d'actions,

- d'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Union Européenne (FSE : 58 068 €) et de tout autre partenaire susceptible de participer au financement de cette opération, la Ville s'engageant à prendre à sa charge les financements non acquis,

- d'autoriser M. le Maire à signer les conventions à venir avec les partenaires pour leur participation financière.

35. Relations Internationales - Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale - Subvention à l'association des étudiants en conduite de projets internationaux

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur le versement d'une subvention de 500 € à l'Association des étudiants en conduite de projets internationaux pour soutenir un projet de sensibilisation des jeunes Bisontins à la solidarité internationale qui aura lieu en février 2010.

36. Régie des quartiers - Subvention

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 68 355 € pour l'année 2010 à la Régie des Quartiers.

M. GHEZALI n'a pas pris part au vote.

37. Office de Commerce et de l'Artisanat - Subvention pour l'année 2010

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- de se prononcer favorablement sur le versement d'une subvention de 135 938 € à l'Office de Commerce et de l'Artisanat au titre de l'année 2010 pour soutenir sa politique de communication de l'offre commerciale et artisanale bisontine

- d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes y afférents.

M. MARIOT, Mme WEINMAN, Mme PANIER et M. SASSARD n'ont pas pris part au vote.

MARCHES

38. Marchés d'entretien et de grosses réparations dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'autoriser M. le Maire à lancer l'appel d'offres relatif aux marchés d'entretien et de grosses réparations dans divers bâtiments et propriétés de la Ville de Besançon pour un montant total des marchés sur 4 ans estimé à environ 15 600 000 € TTC,

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés à intervenir.

39. Marchés publics - Autorisation de signature des avenants

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer les avenants suivants :

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché	Montant initial du marché + Montant du (ou des) avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants > 5 %
Architecture et Bâtiments Aménagement de bureaux pour les Francas de l'ex- bibliothèque Jean Moulin Avenant n° 1 Prestations complémentaires	TECHNOSOL 25220 Roche-lez- Beaupré	17 685,53 € TTC	+ 2 581,17 € TTC	/
Grands Travaux Construction d'un bassin de dépollution et de stockage dans le quartier Léo Lagrange Avenant n° 2 : prise en compte d'un mémoire en réclamation de l'entreprise, suite à des travaux complémentaires dus à la configuration particulière du sous-sol	Groupement EIFFAGE TP/ CLIMENT TP 42000 Saint-Etienne	3 700 000 € HT Avenant n° 1 : 493 240,52 € HT	Avenant n° 2 : 235 137,28 € HT	20/11/2009

Objet du marché + Objet de l'avenant	Titulaire du marché	Montant initial du marché + Montant du (ou des) avenant(s) précédent(s) (HT ou TTC)	Montant de l'avenant (HT ou TTC)	Date de la Commission d'Appel d'Offres pour les avenants > 5 %
Urbanisme et Habitat Quartier des Vaïtes Mission d'étude pré- opérationnelle en vue d'engager l'aménagement d'une zone d'habitation principale	GRETHER - EGIS - TRIBU François GRETHER (mandataire) 75012 Paris	307 285 € HT soit 367 513 € TTC Avenant n° 1 (réalisation maquette PARREAUX) 9 170 € HT soit 10 967 € TTC	45 500 € HT soit 54 418 € TTC	18/12/2009

40. Marchés annuels 2010 - Autorisation de signature

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire ou les Adjointes Délégués à signer les marchés suivants :

SERVICE	INTITULE	MONTANT ANNUEL
Grands Travaux	<p>↳ Travaux de réseaux divers de terrassements et de petits aménagements de voirie Marché à bons de commande Durée : 1 an renouvelable deux fois Début avril 2010</p> <p>↳ Contrôle de réception et d'état de réseaux d'assainissement Marché à bons de commande Durée : 1 an renouvelable deux fois Début avril 2010</p>	<p>Maximum : 1,3 million € HT/an</p> <p>Maximum : 65 000 € HT / an</p>
Département Eau et Assainissement - Service Distribution Eau Potable	<p>Fourniture de matériels de branchement d'eau pour l'année 2010 et éventuellement 2011, 2012 et 2013 Marché à bons de commande d'un an reconductible 3 fois Lot 1 : Matériels de prise en charge Lot 2 : Canalisations en polyéthylène et accessoires Lot 3 : Supports de compteurs d'eau</p>	Estimation : 150 000 € HT/an
Parc Auto et Logistique	<p>Fourniture de carburants (année 2011 avec possibilité de reconductions expresses pour les années 2012, 2013 et 2014). Marchés à bons de commande. 3 lots : 1. gazole 2. super sans plomb 95 3. fioul</p>	<p>Minimum pour l'ensemble des lots : 550 000 € TTC Maximum pour l'ensemble des lots : 800 000 € TTC.</p>
Parc Auto et Logistique	<p>Fourniture de carburants (année 2011 avec possibilité de reconductions expresses pour les années 2012, 2013 et 2014). Marchés à bons de commande. 2 lots : 1. GPLC 2. bouteilles propane carburation</p>	<p>Minimum pour l'ensemble des lots : 100 000 € TTC Maximum pour l'ensemble des lots : 175 000 € TTC.</p>

SERVICE	INTITULE	MONTANT ANNUEL
Parc Auto et Logistique	Prestation de pré-collecte, collecte, transport et traitement des déchets industriels banals des services municipaux (année 2011 avec possibilité de reconductions expresses pour les années 2012 et 2013). Marchés à bons de commande. 4 lots : 1. déchets de cartons d'emballage 2. déchets de palettes en bois 3. déchets de ferrailles et métaux divers 4. déchets divers en mélange	Estimation pour l'ensemble des lots : 200 000 € TTC/an

41. Marchés publics - Modification des procédures internes - Information au Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a pris acte des nouvelles dispositions du Code des Marchés Publics intégrant des nouveaux seuils de passation des marchés publics à compter du 1^{er} janvier 2010.

CREMATORIUM

42. Crématorium - Délégation de Service Public - Convention de gestion provisoire avec la Société OGF

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé :

- d'approuver la passation d'une convention de gestion provisoire avec la Société OGF pour assurer l'exploitation du Crématorium pour une durée de 6 mois reconductible 4 mois,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer la convention à intervenir.

43. Crématorium - Délégation de Service Public - Ordonnance du Juge administratif du 24 décembre 2009 - Pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à se pourvoir en cassation contre l'ordonnance du juge administratif du 24 décembre 2009 annulant la procédure de passation du contrat de délégation de service public de la gestion du Crématorium et donnant injonction à la Ville de reprendre l'intégralité de la procédure.

DIVERS

44. Dénomination de voies

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer favorablement sur la nouvelle dénomination de la rue Henri Baigue qui s'appellera désormais rue Henri et Maurice Baigue.

La séance est levée à 21 heures 20.

Hôtel de Ville, le 13 janvier 2010

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint à l'Urbanisme



Michel LOYAT.

Affiché à Besançon, le 14 janvier 2010
Pour le Maire empêché,
L'Adjoint à l'Urbanisme,



Michel LOYAT.